**EXEMPLE - Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2021**

À : David Gagnon, greffier du Comité permanent des finances Courriel : FINA@parl.gc.ca

Par : \_\_\_\_\_\_\_ (indiquez votre nom ou organisation ici)

**Recommandation 1 : Nous recommandons que le gouvernement fournisse au moins 200 millions de dollars en fonds de relance pour débloquer des milliards de dollars en construction d’immobilisations et autres investissements dans des projets prêts à démarrer d’immeubles patrimoniaux à travers le Canada. Ce financement viserait le renouvellement, la rénovation et la conservation intégrée des espaces générateurs de revenus, la création de logements abordables et plus encore et il aiderait les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance à renouveler l’infrastructure culturelle et les biens immobiliers à vocation sociale.**

Je vous écris au nom de \_\_\_\_\_ (expliquez votre implication ou votre intérêt ou ceux de votre organisation dans les lieux patrimoniaux).

Notre recommandation pour le budget fédéral de 2021 misera sur des projets patrimoniaux prêts à démarrer à travers le Canada, créera de nouveaux emplois verts, stimulera les investissements privés et contribuera à la résilience des collectivités à long terme.

Pourquoi? Parce que les investissements dans les lieux patrimoniaux sont une cible idéale pour les programmes de relance économique et d’infrastructure communautaire :

• Des projets prêts à démarrer existent partout au Canada dans des lieux patrimoniaux urbains, ruraux et autochtones;

• Les projets dans les immeubles existants créent 21 % plus d’emplois que les nouvelles constructions, avec moins de « fuites » hors de l’économie canadienne pour les produits importés;

• Le financement misera sur des investissements du secteur privé et d’autres instruments financiers;

• La conservation intégrée et la rénovation des immeubles existants réduisent les émissions de GES et les décombres de démolition et tirent parti des matériaux, de l’énergie et des puits de carbone déjà investis;

• Les investissements dans leurs infrastructures offriront une stabilité accrue aux secteurs caritatifs, sans but lucratif et touristique; et

• Les rues principales et les quartiers forts et dynamiques renforcent la cohésion sociale et stimulent les économies locales.

**Il y a des immeubles patrimoniaux dans notre [choisir une option – circonscription/ville/région]** **qui ont un besoin urgent de ce fonds de relance** :

* Exemple 1 – Dans une phrase, décrivez le lieu et le projet. Dans une autre phrase, indiquez, si possible, le coût estimatif du projet et le nombre d’emplois qui seraient créés.
* Exemple 2 – Donnez un autre exemple, si possible.

**Ce que notre recommandation permettra d’accomplir :**

Le potentiel des investissements de relance ciblant les immeubles patrimoniaux est vaste : plusieurs milliards de dollars en réparations majeures, en rénovation énergétique et en conservation intégrée pourraient être générés dans certaines des 437 000 propriétés commerciales et industrielles antérieures à 1960, des 1 000 000 de logements antérieurs à 1960, des 27 000 lieux de culte ainsi que des milliers de bâtiments institutionnels en propriété privée et publique. Les investissements de relance peuvent générer au moins cinq fois plus d’investissements privés et créer de nouveaux emplois verts, renouveler, adapter et moderniser les infrastructures existantes, produire de nouveaux espaces générateurs de revenus, créer de nouveaux logements abordables et plus encore.

Il existe des précédents éloquents de ces mesures de relance fédérales. Aux États-Unis, le « Federal Historic Preservation Tax Incentives Program » (programme fédéral d’incitatifs fiscaux pour la préservation historique) se démarque comme l’un des programmes de revitalisation communautaire le plus efficace et le plus rentable du pays. Depuis son lancement en 1976, il a suscité 102,64 milliards de dollars d’investissements du secteur privé (cinq fois plus que la valeur des crédits d’impôt fédéraux qu’il accorde), a créé plus de 130 000 emplois chaque année (construction, fabrication, services, commerce de détail, etc.), et a permis de préserver 45 383 bâtiments historiques et de créer 172 416 logements abordables. Un programme incitatif canadien comparable pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (2005-2008) qui couvrait 20 % du total des coûts admissibles des projets jusqu’à un maximum de un million de dollars avait obtenu des résultats spectaculaires : les contributions fédérales de 14,95 millions de dollars ont permis d’engager 143,4 millions de dollars en coûts de construction, ont créé 1 465 années-personnes en emplois, et donné à des immeubles patrimoniaux délabrés une nouvelle vocation communautaire dynamique.

L’affectation des fonds de relance aux lieux patrimoniaux s’étendra au-delà des grandes villes et aura des effets immédiats et mesurables sur les économies des petites villes et des régions rurales du Canada. Le financement pourrait être versé sans délai aux projets, grands et petits, par l’intermédiaire des mécanismes existants tels que les agences de développement économique régional, le Fonds du Canada pour les espaces culturels et le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada. Il peut également être utilisé pour soutenir la participation à des célébrations nationales comme la Journée des lieux patrimoniaux du Canada qui sensibilisent et encouragent les Canadiens et Canadiennes à explorer des endroits spéciaux virtuellement en ligne et à visiter des lieux patrimoniaux près de chez eux lorsque ceux-ci rouvriront leurs portes. En parallèle, il existe d’excellentes possibilités de tirer parti du mécénat et du financement participatif et de sensibiliser le public à l’aide d’outils éprouvés de financement participatif de premier plan tels que ce lieu importe.

La stimulation de la réutilisation des immeubles patrimoniaux pourrait également jouer un rôle important dans l’atteinte des objectifs de réduction des émissions du Canada en 2030. L’investissement dans la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux est une composante essentielle d’une économie à faibles émissions de carbone : la rénovation et la réutilisation des installations misent sur les matériaux et les puits de carbone déjà investis, réduisent les déchets de construction et de démolition et évitent les incidences négatives sur l'environnement associées aux nouveaux développements. Des études ont prouvé que cela prend entre 10 et 80 ans pour qu’un nouveau bâtiment « vert » puisse compenser les effets négatifs des changements climatiques de sa construction.

Nous serions heureux d’avoir l’occasion de discuter plus en détail de notre recommandation avec le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Cordialement,

Votre nom, organisation

Coordonnées